



MALLETTE

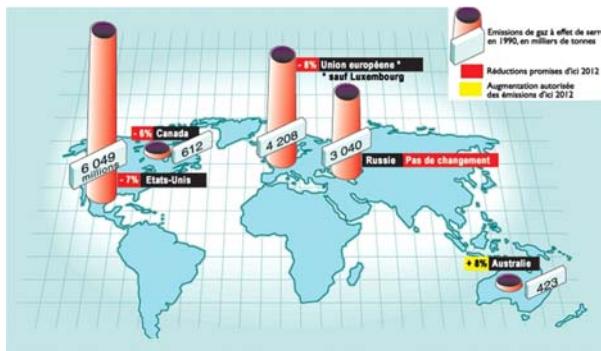
Plan Climat Communal

Plan Climat
de l'agglomération lyonnaise



Présentation

Pourquoi faire un Plan Climat Communal ?



Suite aux engagements internationaux et nationaux pour lutter contre le changement climatique, les collectivités publiques sont invitées à « agir localement pour répondre aux enjeux planétaires ». Face à la difficulté de se lancer dans une démarche efficace et cohérente qui puisse être à la hauteur des objectifs proposés par le GIEC et votés par la France de division par 4 des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050, les collectivités progressent.

Le Grand Lyon s'engage pour le climat

Dans le cadre de son Agenda 21, le Grand Lyon a initié un Plan Climat en 2005, et voté un premier plan d'action avec

un axe sur la lutte contre l'effet de serre fin 2007. Il présente aujourd'hui un diagnostic précis des

émissions de CO2 du

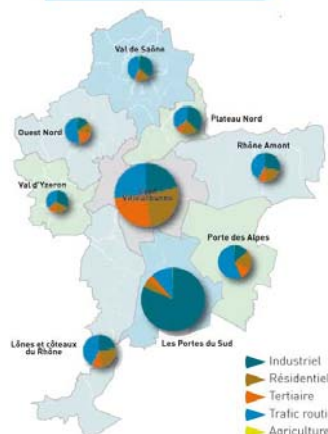
territoire, afin d'élaborer un nouveau plan d'action, à hauteur des objectifs 3x20 délibérés par le Grand Lyon fin 2007.

Certaines communes se sont déjà mobilisées, et réalisent des actions en interne et sur leur territoire afin de limiter leur impact sur le climat dans divers domaines de leur compétence. L'Agence Locale de l'Énergie de l'agglomération lyonnaise, qui accompagne le Grand Lyon dans sa démarche, propose cette mallette pour **appuyer les communes du Grand Lyon qui souhaitent aller plus loin, et structurer leur mode d'action pour aboutir à la réalisation d'un Plan Climat formalisé par un plan d'actions.**

Comment faire un Plan Climat Communal ?

La mallette d'aide à la conception de Plan Climat Communal regroupe plusieurs outils et documents à destination des techniciens chargés de missions Développement Durable et référents du Plan Climat Communal. Le terme « Plan Climat Communal » doit être entendu au sens large et peut

RÉPARTITION DES PROVENANCES DES ÉMISSIONS DE GES

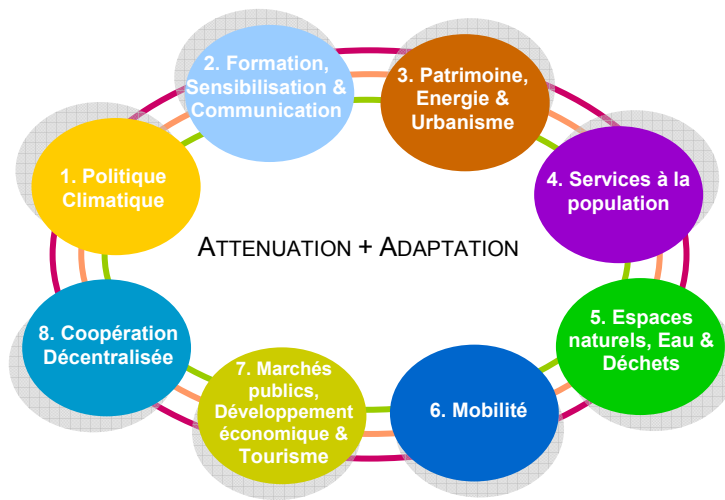


correspondre à l'un des axes d'un Agenda 21, ou à une tout autre politique énergie-climat.

tous les domaines d'actions de la commune autour de la construction d'un Plan Climat Communal, et donc tous les services correspondants.

Pourquoi s'appuyer sur l'outil d'aide à la conception de Plans Climat Communaux?

1. Mettre en valeur des actions pour le climat réalisées par la commune
2. Préciser les priorités d'actions pour le mandat et les décliner pour les services
3. Articuler le rôle de l' élu au DD et des élus liés aux compétences communales : patrimoine, jeunesse...
4. Devenir un acteur exemplaire de l'implication locale dans la lutte contre le changement climatique
5. Permettre à sa commune d'être à la pointe des innovations



Pour chaque action, l'échelle d'intervention est précisée (interne, politique publique, ou externe), et représentée par des anneaux colorés sur le schéma ci-dessous. De plus, les actions indiquées relèvent à la fois de l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre et de l'adaptation au changement climatique.

Deux tableaux clé

La mallette (essentiellement électronique), est constituée de deux parties. La première se décline en **2 tableaux**, organisés tout deux selon les 8 thématiques décrites ci-dessous. L'objectif est de mobiliser

- **Politique climatique:** Définition des objectifs, pilotage du Plan Climat, organisation humaine et budgétaire du programme.
- **Formation, Sensibilisation & Communication:** Mise en place d'outils et de campagnes de communication, de formation et de mobilisation, à la fois au sein de l'administration, avec la population et avec les professionnels.
- **Patrimoine, Energie & Urbanisme:** Ensemble de



mesures visant à minimiser les consommations énergétiques, les émissions de gaz à effet de serre et à promouvoir les énergies renouvelables dans les différents aménagements et le patrimoine des communes.

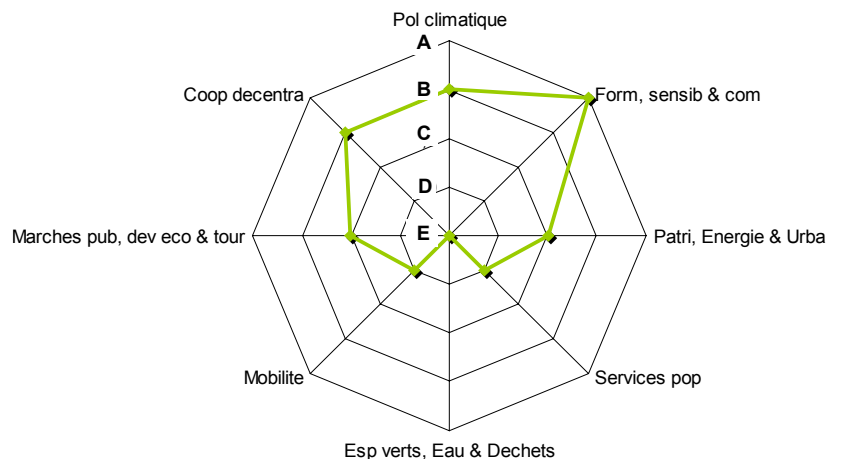
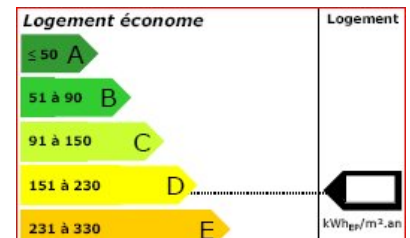
- **Services à la population:** Ce secteur comprend les mesures à développer et les innovations dans les domaines du social, de l'habitat, de la politique de la ville, de la santé, du sport, de la petite enfance, de la jeunesse, et des retraités.
- **Espaces naturels, Eau & Déchets:** Cette thématique aborde la gestion durable des espaces naturels et agricoles, ainsi que des forêts et des espaces verts. Ces espaces et leur biodiversité doivent être préservés. Elle inclut également l'eau & les déchets.
- **Mobilité:** Elaboration d'une logique visant à diminuer l'impact sur l'environnement du transport en voiture au profit des modes doux et des transports collectifs.
- **Marchés publics, Développement économique & Tourisme:** Mobilisation des leviers d'actions afin d'influer sur les partenaires et fournisseurs et développement d'une éthique interne dans les comportements de consommation et projets de développement économique.



- **Relations régionales et internationales, Coopération décentralisée:** La coopération décentralisée vise à aider les régions dites du Sud à se développer tout en limitant leurs émissions de Gaz à effet de Serre, leurs consommations énergétiques et leur utilisation d'énergie fossile, ainsi qu'à préserver leurs ressources naturelles et à s'adapter.

Le premier tableau définit pour chaque action à mettre en œuvre dans l'élaboration d'une politique climatique globale et pertinente, **l'articulation des compétences entre l'Etat, la région, le département, le Grand Lyon, les EPCI, et les communes.** Ainsi, **la commune peut rapidement considérer sa marge de manœuvre, et mettre en place des actions au plus près de ses compétences.** Il faut toutefois rappeler que même au sein du Grand Lyon, les différentes communes ne disposent pas toutes des mêmes compétences, ni de la même capacité d'action, ni du même contexte.

Le second tableau, le **tableau de bord d'actions du Plan Climat Communal**, reprend la liste des **actions essentielles d'un Plan Climat**, et **décline les étapes précises selon différents niveaux d'avancement** (démarrer, avancer, aller



de l'avant, devenir leader), en reprenant la notation graduelle des diagnostics de performance énergétique de E à A, ce qui **permet à la commune de s'auto-évaluer dans un premier temps, puis de déterminer un plan d'actions cohérent et adapté à ses priorités.**

Un dernier onglet comprend une **grille vierge de plan d'actions**, présentant les éléments essentiels qui constituent la trame d'un Plan Climat construit et opérationnel et facilite le pilotage des actions (identification du responsable, définition des moyens et objectifs, calendrier...).

Ces 2 tableaux ont été construits conjointement avec quelques chargés de mission de communes avancées et motivées, afin qu'il soit le plus opérationnel possible et réponde au mieux aux attentes des communes du Grand Lyon. Quelques réunions de travail ont eu lieu avec un petit groupe informel de communes. Ce groupe a été constitué en cherchant à maintenir

une diversité de profils des communes (grandes et moyennes), et est resté restreint afin de maintenir des conditions de travail optimum.

Des outils supplémentaires

La seconde partie de la mallette comprend une **liste des principaux documents permettant d'approfondir ses connaissances sur les démarches de Plan Climat Energie Territoriaux, le changement climatique, ce qui peut être fait au niveau local, etc., et de fiches de synthèse sur les principaux outils de sensibilisation à destination de la population, et sur les outils d'accompagnement technique existants.** Ces supports proviennent d'acteurs ressources (ADEME, Energie Cités...) mais chercheront dans la mesure du possible à valoriser les acteurs locaux.

